

Hôpitaux Robert Schuman
9, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
T +352 286 911
www.facebook.com/hopitauxrobertschuman
www.hopitauxschuman.lu

Secrétariat de Kinésithérapie
de 08:00 à 17:00 heures
T +352 2869 3400
secretariat.kine-ergo@hopitauxschuman.lu

Les services de kinésithérapie se situent :
Hôpital Kirchberg : étage -1
Zithaklinik : rez-de-chaussée, étage -1

SITES UTILES
www.acteurdemasanante.lu
www.hopitauxschuman.lu



SERVICE DE KINÉSITHÉRAPIE



MISSION

L'activité des services de kinésithérapie ambulatoire des sites de la Zithaklinik et de l'Hôpital Kirchberg s'oriente autour des principaux parcours du patient hospitalisé et cible à les compléter.

Les traitements ambulatoires proposés se voient ainsi complémentaires aux activités médicales du Groupe HRS (Hôpital Kirchberg (HK) et Zithaklinik (ZK)).

NOS ACTIVITÉS PRINCIPALES

Rééducation des affections locomotrices et des traumatismes :

- **Pathologies de la hanche**
- **Pathologies du genou**
- **Pathologies de l'épaule et de la main**
- **Pathologies de la cheville et du pied**

Rééducation des troubles de la colonne vertébrale dans le cadre de la clinique du dos (ZK)

Réadaptation **cardio-vasculaire** (HK)

Rééducation des **voies respiratoires** (ZK)

Rééducation du **plancher pelvien de la femme et de l'homme** (HK)

Prise en charge des **vertiges et des troubles de l'équilibre** liés à une pathologie de l'oreille interne (HK)

Prise en charge des **problèmes de l'articulation temporo-mandibulaire** (HK)

Séances d'activité physique adaptées à l'obésité dans le cadre de la clinique de l'obésité (HK)

Rééducation fonctionnelle de la **polyarthrite rhumatoïde** (ZK)

Participation à la **préparation d'une hospitalisation** par des séances préopératoires

INFORMATIONS PRATIQUES

Un bilan initial ainsi que la définition d'un objectif de rééducation sont le point de départ de votre prise en charge. Sur base de ce bilan et de vos objectifs, un programme de rééducation individualisé vous est proposé. En cas de besoin, le kinésithérapeute pourra à tout moment contacter votre médecin traitant.

Les deux services disposent d'un équipement à la pointe de la technologie, adapté aux besoins spécifiques des traitements proposés.

La prise de rendez-vous se fait par un secrétariat unique pour les deux sites. En fonction du type de traitement, le secrétariat vous proposera un premier rendez-vous sur l'un des deux sites. Nos prestations se limitent aux traitements délivrés sur prescription médicale. Vous devrez donc être en possession d'une ordonnance de kinésithérapie standardisée au plus tard au jour de commencement de votre rééducation.

Pour les patients affiliés à la CNS, les modalités d'autorisation, la prise en charge moyennant le tiers payant et le taux de prise en charge sont ceux prévus par la CNS pour des séances de kinésithérapie ambulatoire.

N'hésitez pas à demander des informations supplémentaires auprès des kinésithérapeutes aux étages ou à notre secrétariat.

